

Notation 2011

La prochaine CAP du 14 décembre 2011 établira les **prochains changements d'échelons**. Ceux-ci dépendent en grande partie de votre **notation**. Cette note (*) vient de vous être fournie par votre direction. Si vous estimez qu'elle n'est pas conforme à votre implication dans votre travail, vous avez 2 mois pour faire une demande de révision.

Vous pouvez également contester votre **appréciation** si celle-ci n'est pas en adéquation avec votre note.

Cette demande doit être adressée au **Président de la CAP (**)** sous couvert de votre directeur avec un **exemplaire par voie directe (nous contacter pour modèle)**.

Nous vous conseillons de nous adresser une copie de votre demande.

(*) : Note de service SRH 1096 du 31/05/2011 (y figurent également les notes moyennes des PCEA et CPE)

(**) : MAAPRAT

Monsieur le Président de la CAP des PLPA

Secrétariat général

SRH – BEFFR

78 rue de varenne

75349 PARIS 07 SP



Moyennes de notes 2010 pour les PLPA

PLPA		PLPA hors classe	
Echelon	Moyenne	Echelon	Moyenne
3	15,84	4	20
4	16,49	5	19,98
5	17,52	6	19,98
6	18,33	7	19,98
7	19,07	-	
8	19,44	-	
9	19,76	-	
10	19,89	-	
11	19,87	-	

NOTES DE SERVICE SIGNALEES

DGER 2097 du 25/08/2011 : Appel à candidature pour une inscription au titre de la rentrée scolaire 2013 sur les **listes d'aptitudes aux emplois de direction de 1ère et de 2ème classes**. Date limite = **30 septembre 2011**

DGER 2100 du 29/08/2011 : Appel à candidature pour la sélection des personnels aptes, au titre de la rentrée scolaire 2012, à occuper les **fonctions de directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique**. Date limite = **30 septembre 2011**

DGER 2101 du 29/08/2011 : Appel à candidature pour la sélection des personnels aptes, au titre de la rentrée scolaire 2012 à occuper les **fonctions de directeur de CFPPA ou de CFA** . Date limite = 30 septembre 2011 Date limite = **30 septembre 2011**

DGER 2114 de septembre 2011 : **Demandes de principe des personnels titulaires** de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2012. Date limite = **03 octobre 2011**

Application du protocole portant titularisation et conditions d'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique

Après avoir signé le protocole visant à ouvrir des concours ou examens professionnels pour les agents contractuels, FO attend le vote de la loi prévu pour la fin de l'année et les négociations avec le Ministre pour la mise en place des épreuves et négocier le périmètre des ayants droits.

Nous resterons vigilants sur le sort réservé à tous les contractuels, qu'ils exercent en formation initiale, continue, apprentissage, qu'ils soient agents contractuels enseignants ou non, nous veillerons en particulier aux AC sur poste d'exploitation et aux ACE d'EPS.



✂
Nom : Prénom :
Affectation :
Adresse :
.....
Souhaite adhérer au Syndicat Force Ouvrière
Fait à : le :

(Signature)

A retourner à l'adresse ci-dessous SVP

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SFOERTA – B 413
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53
Mail : SFOERTA@agriculture.gouv.fr